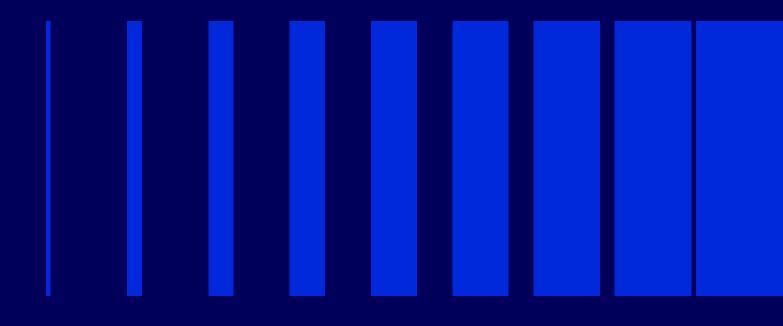




# OBSERVATIONS DU SHIFT PROJECT CONCERNANT LES DOCUMENTS DE CADRAGE DU SGPE SOUMIS À LA CONCERTATION

**JUILLET 2023** 



## **SOMMAIRE**

1. Messages transverses principaux	2
2. Transports	4
3. Rénovation énergétique	6
4. Industrie	
5. Numérique	8
6. Secteurs serviciels	
7. Priorisation de l'usage des ressources physiques	9
8. Production d'électricité	10
9. Chaleur renouvelable	10
10. Agriculture	11

# 1. Messages transverses principaux

Sortir des énergies fossiles implique évidemment des changements technologiques. Mais, chose nouvelle pour notre République, cela nécessite d'apprendre collectivement à faire avec moins. A défaut, des concurrences d'usage se feront jour dans tous les secteurs d'activité, ce que le SGPE souligne déjà en particulier à propos des bioénergies<sup>1</sup>. Ces concurrences d'usage autour de ressources contraintes (biologiques, matérielles) réclament une hiérarchisation des usages en fonction de leur pertinence technique d'une part, et de leur utilité sociale d'autre part.

• Biomasse. Alors qu'une augmentation de la production de biomasse ne peut être que limitée, le SGPE pointe le manque de biomasse dès 2030 pour ses usages solides, liquides et gazeux. Un tableau classe les différents usages de la biomasse entre "Usages à prioriser", "Usages à interroger" et "Usages à réduire". Même si le résultat reste à affiner, la méthode est excellente et doit être répliquée pour les usages de toutes les ressources rares : électricité, hydrogène, lithium, compétences, sols etc.

https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/06/b2be9a22d052f9e36065e4a6ad765c6536942939.pdf, p12

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> *Ibid*, p 15

- Consommation électrique et numérique. Même s'il manque une hiérarchisation formelle des usages de l'électricité, le bouclage électrique est l'une des clés de voûte de l'exercice. Notamment il est primordial pour l'électrification de l'industrie, des transports ou encore la production d'hydrogène décarboné et d'e-fuels. Toutefois, ces évaluations de la consommation d'électricité se basent très probablement sur une sous-estimation critique de la consommation projetée du numérique en 2030 de 20 TWh. En effet, RTE prend en considération une augmentation très forte de la consommation des data centers entre 2020 et 2030 (de l'ordre de 10 TWh) qui ne semble pas apparaître dans les documents de planification énergétique du SGPE. Par ailleurs, nous pensons que RTE sous-estime encore la consommation des réseaux et des terminaux et qu'une augmentation totale de l'ordre de 20 TWh est plus réaliste.
- Soutien aux petits véhicules individuels, et malus sur les gros. Le SGPE table judicieusement sur un développement des petits véhicules, donc une réduction de la taille moyenne des véhicules du parc automobile. Cela a le double avantage de réduire la consommation d'énergie au km parcouru, et donc la taille des batteries et la quantité d'électricité consommée, et de rendre ces véhicules plus accessibles financièrement ce qui permet une meilleure pénétration sur le marché. Si le soutien à l'usage et à la production de petit véhicules (voitures plus petites, véhicules intermédiaires) doit être au rendezvous, il doit s'accompagner de malus sur les véhicules les plus lourds.

Il faut saluer la démarche de **bouclage emploi et la volonté de déclinaison territoriale du travail de planification**. Il est en effet impératif de construire une politique de l'emploi et de la formation audacieuse, qui devra être particulièrement attentive au développement des compétences indispensables. Bien que les ordres de grandeur et l'accélération nécessaire soient bien notés sur quelques secteurs (comme la rénovation du bâtiment ou le développement nécessaire de la filière des PAC), il manque une vision plus transversale entre tous secteurs et l'interrogation de l'avenir des secteurs « perdants » qui vont subir une décroissance de leur bassin d'emplois (automobile, chaudières gaz...). Pour répondre aux futurs besoins de main d'œuvre et éviter un phénomène de casse-social, **la demande de formation est nécessairement à orienter** et à pousser (sélectivité des fonds formation pro, réglementation / obligations et incitations dans les appels d'offre).

La mobilisation des collectivités locales dans la mise en œuvre de la transition dans les territoires est indispensable. La mise en place au sein du SGPE d'un pôle Territoires et filières économiques et les annonces du 29 juin sur les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont positives.

Il y a enfin la nécessité de concevoir une démarche au-delà de 2030 : nous attendons que le SGPE décline le même exercice à l'horizon 2050 pour que les actions à 2030 soient mises en cohérence avec les objectifs de décarbonation de l'Accord de Paris. Pour l'instant, même si cette cohérence 2023-2030-2050 est souvent présente en filigrane, elle n'apparaît pas de manière explicite. On le regrette car c'est déterminant pour avoir une vision partagée entre acteurs.

# 2. Transports

## Nous notons plusieurs points très positifs :

- Prioriser la fabrication et encourager l'achat des petits véhicules électriques légers et des véhicules intermédiaires,
  - nous appuyons l'instauration d'un malus poids : une trajectoire de baisse du seuil est nécessaire pour donner de la visibilité aux constructeurs sur le moyen long terme et espérer orienter différemment les investissements industriels
  - un soutien plus visible aux filières industrielles françaises des véhicules intermédiaires et vélos pourrait être de nature à accélérer les développements.
- Encourager les changements de comportements grâce au développement renforcé des "infrastructures de la sobriété" (pistes cyclables...)
- Engager une réflexion sur la sobriété dans l'aérien en complément des leviers technologiques (due à la difficulté d'atteindre un taux de 10% de SAF en 2030)
- Le retour à l'agenda du 110 km/h sur l'autoroute, qui est également une mesure en faveur du pouvoir d'achat grâce à l'économie induite de 20% de carburant par rapport à une vitesse de 130 km/h.

En revanche, les prévisions de marché d'ici 2030 et donc le volume de véhicules électriques en circulation en 2030 (15%) continuent de nous paraître très ambitieux. La projection de parc électrifié en 2030 est à moduler en fonction de l'évolution récente du marché du véhicule neuf, qui reste à un niveau bas et peut compromettre l'atteinte du taux d'électrification du parc en 2030.

Par ailleurs, les hypothèses d'adoption du vélo/VAE sont très faibles. Si un développement plus conséquent se produit - ce qui est souhaitable - cela va peser sur la consommation d'électricité dès 2030 (environ +700 GWh), et pèsera d'autant plus en 2050 (7-8 TWh supplémentaires à trouver avec une adoption massive du VAE pour les trajets quotidiens).

## Enfin nous nous interrogeons sur les éléments suivants :

- Une prise en compte plus claire des émissions de fabrication des véhicules électriques (et donc corollairement des émissions importées) est sans doute indispensable
- Le plan train actuel voudrait surtout développer le train du quotidien. Tout en nous félicitant de cette volonté d'investissement dans les trains du quotidien, nous attirons l'attention sur le fait que des investissements significatifs doivent être faits sur les services ferroviaires de longue distance. En effet, la part

modale du train entre 2012/2019 a augmenté principalement grâce au TGV soit de la mobilité longue distance.

- Quelles pistes réglementaires pour l'aérien ? Comment se fait la maîtrise de la demande ? par la hausse des prix générée par le recours aux biocarburants, une hausse de la fiscalité ou par un autre mécanisme de hausse des prix des billets ? par des mesures plus ambitieuses d'interdiction des vols avec alternative rapide en train ? par autre chose ? Comment les carburants "durables" sont-ils produits alors que les conflits d'usage sur la biomasse et sur l'électricité sont très durs? La limitation des capacités aéroportuaires n'est pas évoquée.
- Quel conditionnement, orientation des financements de la formation professionnelle et de l'apprentissage etc. en conséquence de ces axes ?
- Quelles actions d'urbanisme à long terme doivent être lancées avant 2030
   ? actions pour rapprocher les services des zones peu peuplées, développement de services itinérants ?

<u>Point d'attention</u>: Nous notons une électrification très rapide de tous les modes routiers (ce qui est une bonne chose). Les possibles soubresauts sur les chaînes d'approvisionnement des batteries ont-ils été envisagés? Nous nous engageons dans une période où de nombreux pays vont engager le même type d'action de transition, ce qui pourrait causer des tensions sur les marchés de la batterie, et de nouvelles dépendances géostratégiques (avec leur lot d'incertitudes). Le Shift propose dans cette optique la construction d'autoroutes électriques pour les poids-lourds afin de limiter la masse de batteries mobilisées dans le parc de PL et réduire les risques liés à une forte dépendance aux batteries<sup>3</sup>.

<u>Point d'attention matières</u>: l'électrification des modes de transport implique une augmentation de nos besoins en métaux rares (cobalt, cuivre, lithium) —> quelle modélisation du risque sur l'approvisionnement ?

## **Focus FRET**

Les points positifs : oui à un plan de la maîtrise de la demande !

Mais attention : les leviers mentionnés (<u>slide 59 - document de planification des transports</u>) ne sont pas des leviers de « maîtrise de la demande » mais des leviers de report modal, d'efficacité, etc. La maîtrise de la demande n'a en fait pas vraiment de sens, il faut interroger un bouclage entre la transformation des autres secteurs et la demande en

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pour en savoir plus, voir le rapport « Assurer le fret dans un monde fini » du PTEF

## transport de marchandises.

## Pour aller plus loin:

- ajouter la réduction de la vitesse (des poids lourds sur autoroute à 80 km/h) comme moyen d'augmenter l'efficacité
- ajouter la recharge dynamique pour les poids lourds sur portions d'autoroute électrifiée
  - Permet de réduire le Total cost of ownership (TCO) pour les transporteurs
  - Impacte le plan d'installation de bornes en itinérance
- sur les leviers d'aménagement du territoire, ajoutons encadrement des choix d'installations des entrepôts logistiques & la gestion des cadences de livraison
- inclure un plan sur l'adaptation au changement climatique pour le fer & le fluvial, pour gérer les sécheresses (peu de tirant d'eau) & les hautes températures (les rails sont faits pour une dilatation thermique x, qui risque d'être dépassée)

# 3. Rénovation énergétique

Dans le secteur du bâtiment, nous voyons une division par 2 des émissions en 8 ans : il faut saluer l'ambition de cet objectif. Cela implique de cibler massivement les passoires thermiques voire les passoires les plus carbonées, et de mettre totalement fin aux nouvelles chaudières gaz et fioul. Il manque néanmoins le chiffrage emploi et l'accompagnement de la filière sur le neuf (reconversions etc).

## • Fioul:

- Quelles mesures pour accélérer le remplacement des chaudières au fioul ? La trajectoire actuelle pour remplacer 75% des chaudières fioul en 7 ans nécessite des politiques publiques extrêmement puissantes (incitation et obligation) pour accélérer la vitesse du remplacement des chaudières. Aujourd'hui les mesures en place sont très loin de suffire. Certes l'interdiction de mise en location des passoires est une très bonne chose et permet en partie ce ciblage des bâtiments les plus émissifs, mais il faut renforcer et étendre l'interdiction. De plus, il convient de planifier la montée en puissance des moyens financiers alloués à la rénovation, pour favoriser une structuration de la filière cohérente avec un triplement rapide de ces moyens. Même chose pour les bâtiments publics.
- Il faut hiérarchiser les étapes de rénovation : encourager le remplacement des chaudières au fioul par des PAC dans des logements trop peu isolés (et éviter le remplacement par du gaz) n'est

pas productif. La priorisation dans ces logements doit être la rénovation avant le remplacement de la chaudière.

#### Gaz :

- L'augmentation de l'efficacité énergétique des logements et la fin de l'installation de chaudières gaz condamnent à terme la majeure partie du réseau de distribution de gaz vers les bâtiments : il faut donc organiser intelligemment le démantèlement progressif des pans les moins utilisés et les moins rentables du réseau de distribution du gaz..
- Concernant le biogaz, certes à court terme cela permet une légère décarbonation, mais vu les limites sur la production de biogaz à court et à long terme dans un contexte de conflit d'usage sur la biomasse, il faut être prudent.
- Attention donc à l'envol des coûts d'infrastructures avec la politique du "en même temps": développer le réseau pour accueillir une augmentation de 15% du biogaz tout en supprimant 25% du parc de chaudières actuel a pour conséquence une réduction du nombre d'usagers pour un même réseau, et donc une augmentation des coûts fixes liés au réseau pour les consommateurs.
- <u>Développement de la filière nationale PAC</u> : nécessite un plan de montée en compétence de la filière et un plan de recrutement / formation national.

Malgré l'identification de l'importance de l'impact lié au nombre de constructions neuves<sup>4</sup> (<u>cf document de planification logement</u>), aucune considération quantifiée n'existe sur ce point pourtant déterminant dans la trajectoire d'émission de l'industrie de la construction.

La question cruciale mais éminemment complexe de l'aménagement du territoire est éludée pour le moment, malgré ses implications de premier ordre sur d'autres points importants de la planification : mobilité, artificialisation des sols...

# 4. Industrie

Sur l'industrie, les leviers physiques mobilisés ne sont pas encore listés, mais il est indispensable de construire une stratégie industrielle digne de ce nom, qui soit à la fois robuste et adaptable et non simplement une suite de leviers de financements de solutions technologiques : elle doit permettre d'accompagner la réduction de certains volumes de production, sans quoi les vases communicants entre filières et produits ne seront ni prévus ni pilotés. Et l'industrie est cruciale pour le bouclage : électrique, hydrogène, biomasse, volumes produits et donc transportés puis utilisés etc. Il faut une politique industrielle, une trajectoire et un cadre, et pas que des financements.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> 5c69b301c13d5d591078031ffbde23156227028c.pdf (gouvernement.fr), p18-19

Il va falloir des plans sectoriels (acier, ciment, chimie et les différentes catégories de filières et acteurs), pour pouvoir reboucler et aboutir à une véritable politique industrielle dotée :

- d'une trajectoire de référence pour la décarbonation ;
- de trajectoires de référence pour les volumes de production projetés dans les différentes filières: prévoit-on une contraction de la demande en acier due à la construction bois et à l'allègement des voitures? Prévoit-on une augmentation des volumes de production textile par relocalisation, qui compenserait l'allongement de la durée de vie des biens de grande consommation prévue dans la trajectoire fret? etc.

(cf <u>nos recommandations pour l'industrie et le fret</u> et <u>notre note de position</u> <u>sur le PJL industrie verte</u> avril 2023)

Les leviers ne peuvent pas simplement être des financements publics pour les installations, les acteurs ont besoin de bien plus de visibilité pour restructurer leurs tissus et logiques productives : des réglementations (type RE2020) accompagnées de mécanismes européens (type CBAM) qui permettent de mettre tous les acteurs au même niveau de contrainte (et donc sans distordre la concurrence) et de leur donner de la visibilité (et ça marche, l'Histoire industrielle le montre, avec par exemple la réglementation REACH au niveau EU et les effets déjà observés de la RE2020) (cf nos retours et recommandation sur la feuille de route gouvernementale de la décarbonation des 50 sites industriels les plus émissifs – avril 2023).

# 5. Numérique

Le bouclage électrique est absolument critique : il faut saluer la démarche du SGPE. C'est l'une des clés de voûte de l'exercice. Notamment il est primordial pour l'électrification de l'industrie, des transports ou encore la production d'hydrogène décarboné et d'e-fuels.

Ces évaluations de la consommation d'électricité se basent très probablement sur une sous-estimation critique de la consommation projetée du numérique en 2030 de 20 TWh. En effet, RTE prend en considération une augmentation très forte de la consommation des data centers entre 2020 et 2030 (de l'ordre de 10 TWh) qui ne semble pas apparaître dans les documents de planification énergétiques du SGPE, et nous pensons que RTE sous-estime encore la sobriété d'usage des réseaux et des terminaux et qu'une augmentation de l'ordre de 20 TWh est plus raisonnable. En effet, nous considérons que la consommation électrique sera plus élevée de 4,5 TWh en 2030 vs 2020 en ce qui concerne les réseaux et de 4 TWh en ce qui concerne les terminaux.

C'est cela qui justifie la nécessité d'avoir une trajectoire de référence pour le secteur des biens et services numériques (cf. note d'analyse The Shift Project (2023) "Planifier la décarbonation du numérique en France" et notre note d'évaluation énergie/climat du PTEF - 2022).

# 6. Secteurs serviciels

Il est indispensable d'avoir une trajectoire sectorielle de référence pour les biens et services numériques dans la SNBC3, mais aussi pour les autres secteurs transverses ou de service, qui ont besoin de visibilité : la culture, le sport, la santé, l'éducation, la défense, le commerce, le textile etc.

Tous les secteurs doivent travailler une **feuille de route de décarbonation** à mettre en cohérence avec le SGPE.

# 7. Priorisation de l'usage des ressources physiques

a. Biomasse : priorisation des usages de la biomasse

Nous saluons l'existence du **tableau de hiérarchisation des usages de la biomasse locale** (<u>cf p15 du document de planification écologique dans l'énergie</u>) : un bon point de départ pour ce travail salutaire de priorisation des usages de la ressource rare qu'est la biomasse.

#### Néanmoins:

- Une augmentation déraisonnée de la production de biomasse, qui se ferait au détriment de la consommation d'eau et d'engrais et avec des impacts élevés sur la biodiversité, ne serait pas une solution.
- Une tension à venir sur la biomasse énergie est justement pointée du doigt, et une proposition de priorisation est faite. Le second item de ce merit order, le maintien d'une souveraineté sur la production carnée « à hauteur des besoins de la consommation intérieure de protéines animales » reste à clarifier (cf p15 du document de planification écologique dans l'énergie):
  - Quelle cohérence avec la slide suivante (<u>cf p16 du document de planification écologique dans l'énergie</u>) qui propose d'inciter les agriculteurs à produire de la biomasse énergie (contredisant les items 1 et 2 du merit order)?
  - Quelle est la prise en compte de la transformation du secteur agriculture/élevage vers sa décarbonation ? Cela jouera certainement sur la production carnée et sur l'espace dédié à cette production.

• Les **procédés de seconde génération** à partir de biomasse (type miscanthus) sont mobilisés dès 2030. Ces technologies seront-elles matures industriellement à cette échéance ? Comment s'en assurer ?

## b. Hydrogène : où est la priorisation des usages ?

Une répartition de l'usage de l'H2 par secteur est proposée : 60% industries, 20% raffineries, 20% transports. Quels modes de transports sont concernés ? Et lesquels doivent être évités?

- i. **l'industrie** (dont le raffinage) est l'usage principal d'H2 ce qui est globalement conforme à nos souhaits (de même l'hypothèse prudente de non import d'H2)
- ii. le levier H2 remonté dans le document pour les 50 sites (établis, pas les nouveaux usagers) est faible, presque trop puisque les engrais préfèrent le CCS à l'H2 à court terme (moins d'investissement). Ces 50 sites ne pèseront que pour 57% à 47% de la demande en hydrogène à 2035 (cf nos retours et recommandation sur la feuille de route gouvernementale de la décarbonation des 50 sites industriels les plus émissifs avril 2023).

<u>Point d'attention</u>: quels sont les "nouveaux usages décarbonés" qui représentent 68% des usages d'H2 en 2035 ? Cela augmente la part d'usage d'H2 pour les transports de 14% par rapport à 2030. Cela correspond-t-il à une augmentation de la part d'e-fuel ?

# c. Électricité : où est la priorisation des usages ?

Nous recommandons la réalisation d'un tableau de priorisation des usages, comme pour la biomasse, afin de préparer 2030 voire le post-2030 car il manque une trentaine de TWh pour l'instant (cf trajectoire sur le numérique mentionnée plus haut).

## 8. Production d'électricité

Nous soutenons fortement la nécessité de pousser tous les curseurs au maximum (EnR, Nucléaire) y compris en maîtrise de la consommation (efficacité, sobriété) pour espérer répondre à la demande massive d'électrification à venir dès 2030.

Aussi nous recommandons d'aller plus loin :

 Solaire: systématiser l'installation du PV sur les bâtiments (plus d'incitation et de contraintes)? Considérer l'extension de l'obligation d'installation de panneaux PV au résidentiel neuf. Éolien: la fourchette basse de déploiement de l'éolien terrestre correspond à une valeur basse du scénario RTE central de demande en électricité. Elle ne permet pas de supporter une réindustrialisation, et rend la transition proposée peu robuste aux aléas (crises/ aléas qui pourraient faire prendre du retard aux différentes filières, notamment nucléaire). Il faudrait prendre une fourchette basse correspondant au N1/N2 de RTE, et même un peu plus pour assurer une potentielle réindustrialisation (donc plutôt N1). Selon le même raisonnement, il faudra bien préciser que les fourchettes basses proposées sont exclusives les unes des autres (elles ne devraient pas être fixées en tant qu'objectif pour l'éolien ET le PV en même temps).

Sur les questions d'emploi, il faudrait mieux mieux préciser le chiffrage du nombre d'emplois nécessaires et de qualifier les besoins de la filière électrique : la fourchette 200 000 – 824 000 actuelle est trop large pour déboucher sur un plan de recrutement et de formation.

# 9. Chaleur renouvelable

Les recommandations vont dans le bon sens. Il est essentiel de développer les réseaux de chaleur, notamment si les enveloppes annoncées pour le Fonds Chaleur sont confirmées. Il s'agit en effet de rattraper le retard pris sur la PPE en matière de raccordement et de chaleur livrée.

#### Points d'attention:

- a. pour alimenter un réseau de chaleur dans les petites communes, il faut aider le financement des études de faisabilité (offre de chaleur) tout en progressant sur la connaissance du parc bâti (demande de chaleur) pour quantifier la demande et phaser les raccordements
- b. La micro-cogénération pourrait être intéressante à développer dans ce contexte, toujours en incluant une approche sur les limites de la ressource biomasse. C'est un sujet à instruire en incluant les acteurs de l'électricité au côté de ceux de la chaleur.

# 10. Agriculture

Les deux pré-requis suivants évoqués dans le document de planification agriculture sont absolument essentiels :

"Encourager et rémunérer les efforts de durabilité de l'amont par l'aval et in fine par le consommateur; éviter à chaque maillon de la chaîne l'éviction des produits durables par des produits moins-disants ; sans cela, les objectifs ne pourront être atteints."

Autrement dit, il est nécessaire de payer les denrées plus chères et d'interdire les alternatives moins coûteuses dont les conditions de production à l'étranger ne respectent pas les normes UE/FR.

Nous saluons aussi la prudence sur les hypothèses techniques et technologiques pour respecter les objectifs de décarbonation.

## Nous regrettons cependant:

- le manque de bouclage sur les surfaces et usages des sols, et nous notons le besoin de clarification des hypothèses de rendements dans ce nouveau système (avec évolution des pratiques et impact du changement climatique).
  - Il est nécessaire de réaliser un bilan global de l'usage des sols agricoles : combien de Mha affectés à quelles cultures ? faire un tableau bilan SAU par type de culture ? Besoin de caractériser le type d'élevage recherché : si on veut de l'élevage "durable" (intensif ou extensif ? quel type d'alimentation?...).
  - "12% de taux d'incorporation biocarburants" et "15% de biogaz dans les réseaux" d'ici à 2030 : cela représente une très forte emprise au sol. Il est nécessaire d'intégrer les biocarburants et biogaz dans le document de planification agriculture<sup>5</sup>, car il y a un enjeu d'usage des sols, de type de cultures, et de potentiels conflits d'usages.
  - l'absence de baisse significative du cheptel interpelle au regard des concurrences d'usages qui semblent se dessiner (énergétiques notamment, diminution des rendements à anticiper, bois-forêt par ailleurs peut-être?).

Nous nous interrogeons sur l'efficacité du "bonus-malus engrais" et son réel effet de réduction des usages sous l'effet d'une hausse de prix : à titre d'exemple sur l'azote, l'envolée des prix en 2022 n'a entraîné qu'une baisse très relative de son usage. Aussi nous pouvons questionner l'efficacité d'une taxe pour en réduire les usages.

#### Contacts:

Héloïse Lesimple, cheffe de projet affaires publiques, The Shift Project – <a href="mailto:heloise.lesimple@theshiftproject.org">heloise.lesimple@theshiftproject.org</a> – 06 13 35 51 33

Matthieu Auzanneau – Directeur, The Shift Project – <a href="mailto:matthieu.auzanneau@theshiftproject.org">matthieu.auzanneau@theshiftproject.org</a> | 06 80 91 94 29

<sup>5</sup> 

https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/06/37fb0deba7e906c2ced7f4628c067eff5c403ff8.pdf

The Shift Project est un think tank qui ceuvre en faveur d'une économie libérée de la contrainte carbone. Association loi 1901 reconnue d'intérêt général et guidée par l'exigence de la rigueur scientifique, notre mission est d'éclairer et influencer le débat sur la transition énergétique en Europe. Nos membres sont de grandes entreprises qui veulent faire de la transition énergétique leur priorité.

www.theshiftproject.org

#### Contacts:

#### Héloïse Lesimple

Cheffe de projet Affaires publiques heloise.lesimple@theshiftproject.org 06 13 35 51 33

## Matthieu Auzanneau

Directeur du Shift Project matthieu.auzanneau@theshiftproject.org 06 80 91 94 29

